

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. METERY Alain, Maire.

Présents : M. METERY Alain, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, Mme PAGE Laetitia, M. LACOMBE Jacky, Mme BLANCHARD Karine, M. LOUCHE Morgan, Mme POULARD Magalie, Mme REGNIER Karine et Mme VANDROUX Viviane.

Représenté : Gilbert BLANC par Ludovic HAUTEVELLE

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2020

Elections sénatoriales : Election du délégué et des suppléants

Vu le procès-verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Au terme des élections du délégué et des suppléants, ont été élus :

Délégué : M. METERY Alain

Suppléants :

1. M. HAUTEVELLE Ludovic
2. Mme LONJARET Corinne
3. M. LOUCHE Morgan

Désignation d'un délégué au sein du syndicat "Agence de GEstion et Développement Informatique" (A.GE.D.I.)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Laetitia PAGE, comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I.

Participation des communes aux frais de fonctionnement RASED

Monsieur le Maire rappelle que les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires qui composent le RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) interviennent dans toutes les écoles de la circonscription.

Afin de rationaliser le financement des fournitures et matériels nécessaires au fonctionnement de ces réseaux, l'Inspecteur de l'Education Nationale a proposé aux maires des communes de répartir les dépenses sur la base du nombre d'élèves scolarisés sur chaque commune.

Ce dispositif mis en place en 2014, a donné lieu à une convention entre les communes concernées et la commune de Saint-Germain-du-Plain qui fait l'avance des frais et qui en demande remboursement sur la base des dépenses réellement effectuées.

Pour notre commune la participation prévisionnelle 2020 est de 60.09 € pour 40 élèves

scolarisés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve les termes de la convention relative aux frais de fonctionnement du RASED et autorise Monsieur le maire à la signer,

Subvention à la bibliothèque de LOISY

La commune de Loisy a ouvert une bibliothèque municipale.

Considérant,

que la commune d'Huilly n'a plus de bibliothèque,

que des personnes bénévoles de la bibliothèque de Loisy s'investissent pour faire de la lecture aux enfants des écoles,

que des habitants d'Huilly s'inscrivent à la bibliothèque de Loisy,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention à la commune de LOISY pour participer aux frais de fonctionnement de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100 € (cent euros) à la commune de Loisy pour le fonctionnement de la bibliothèque, et décide le transfert de crédits nécessaires au versement de cette subvention.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs suite aux élections municipales de 2020

A la suite des élections municipales et en application de l'article 1650 du code général des impôts, il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Cette commission, outre le maire, ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six suppléants. Ceux-ci sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Cette commission se réunit une fois par an à la demande des services fiscaux.

Le conseil municipal dresse une proposition de liste de douze titulaires et douze suppléants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Alain METERY